

Position sur la formation dans le domaine du travail social

Grâce à leur formation, les travailleuses et travailleurs sociaux sont au clair quant à leurs connaissances et compétences professionnelles. En se référant avec conviction à leurs savoirs, ils et elles encouragent leurs collègues et leurs supérieurs à continuer de se former. L'objectif d'AvenirSocial est clair: nous demandons, dans tous les secteurs du travail social, l'engagement d'un nombre suffisant de professionnel-le-s disposant, toutes et tous, d'une formation correspondant à leur fonction. Pour réaliser cet objectif, des changements et des mesures s'imposent à différents niveaux:

Au niveau politique, nous demandons, pour tous les secteurs du travail social, des prescriptions imposant un taux de 100% de personnel diplômé en travail social. A terme, l'objectif est une loi fédérale sur la formation de base et continue ainsi qu'une réglementation des titres professionnels.

Nous voulons un nombre limité et clairement défini d'offres de formation à tous les degrés, répondant chacune à un besoin identifié et se distinguant clairement les unes des autres. Il est nécessaire de construire des profils de compétences transparents et de définir quelle formation prépare à quelle fonction. Nous refusons toute diversification supplémentaire des diplômes actuels.

Au degré tertiaire A, le diplôme de bachelor offre une formation de base centrée sur les compétences professionnelles. Quant au diplôme de master, il doit proposer les spécialisations propres à chacun des secteurs du travail social. Notre objectif à long terme est l'accès au doctorat dans les Hautes écoles spécialisées.

Afin de favoriser le développement du travail social, les écoles doivent veiller, dans l'enseignement et la recherche, à un équilibre entre du personnel issu des pratiques du travail social et issus des sciences, car la pratique et la théorie sont indissociables. Ce principe doit être pris en compte dans de l'engagement des enseignant-e-s et du personnel scientifique.

En tant qu'association professionnelle, nous demandons que les travailleuses et les travailleurs sociaux soient formés au niveau le plus élevé possible et qu'ils et elles participent régulièrement à des formations continues. La perméabilité du système de formation permet aujourd'hui de passer d'un apprentissage (Certificat fédéral de capacité, CFC) au doctorat. Les employeurs et les employeuses et leurs mandataires doivent soutenir et favoriser la formation de base et continue. La formation en cours d'emploi et l'accès aux voies de formation individualisées (passerelles, validation des acquis, formations de rattrapage) doivent être favorisés. Nous demandons une offre de formation continue large et abordable financièrement. L'objectif à terme est la mise en place de mesures contraignantes pour une formation continue régulière prise en charge par les employeurs et les employeuses.

AvenirSocial encourage la diffusion d'exemples de *best practice* au sein des institutions. De telles informations permettront de reconnaître que les principes énoncés ci-dessus ont un impact sur la qualité du travail. Il doit enfin aller de soi que dans le travail social, aussi, on emploie exclusivement du personnel spécifiquement formé.

Adopté par le comité d'AvenirSocial le 08.03.2019